



15ème législature

Question N° : 16236	De M. François Jolivet (La République en Marche - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Prime exceptionnelle versée aux seuls aides-soignants des Ehpad publics	Analyse > Prime exceptionnelle versée aux seuls aides-soignants des Ehpad publics.
Question publiée au JO le : 29/01/2019 Réponse publiée au JO le : 12/02/2019 page : 1422		

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prime exceptionnelle versée courant de l'année 2019 aux aides-soignants des Ehpad publics. Le mercredi 9 janvier 2019, après des discussions avec les partenaires sociaux, le ministère de la santé a annoncé qu'une prime serait versée au cours de l'année 2019 aux aides-soignants des Ehpad publics (Établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes). À ce titre, il souhaite saluer cette décision qui reconnaît la pénibilité de ce travail. Cependant, il lui apparaît comme indispensable de connaître les raisons qui conduisent à limiter cette prime aux seuls aides-soignants des Ehpad publics. Depuis l'annonce de cette prime ultra-ciblée, nombre d'aides-soignants du milieu hospitalier public ont en effet le sentiment d'être « marginalisés » et abandonnés par leur ministère de tutelle. Dans ce contexte, il souhaite connaître les raisons qui justifient ce traitement inégalitaire au sein d'un même corps.

Texte de la réponse

Le Gouvernement fait le choix de prioriser son soutien aux aides-soignants des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics afin de prendre en compte la particularité liée au travail en établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes et de revaloriser cet exercice professionnel. L'objectif est bien de répondre aux nouveaux besoins des personnes âgées, notamment la grande dépendance. Cette prime sera accordée à tous les aides-soignants travaillant en EHPAD publics, sous réserve de leur engagement dans une formation. Cette mesure est destinée à répondre rapidement aux préoccupations du secteur. Des mesures complémentaires en faveur des métiers du grand âge seront annoncées dans les mois à venir. En effet, la mission conduite par Dominique Libault à la demande du Premier ministre et la concertation nationale réinterroge l'attractivité du métier d'aide-soignant dans toutes les structures dédiées aux personnes âgées. Enfin, la ministre des solidarités et de la santé est résolue à ouvrir les travaux sur le référentiel de formation initiale et revoir ainsi l'ensemble de la formation initiale des aides-soignants pour mieux répondre aux nouvelles exigences de la profession.